

CAP locales

Dans le trimestre qui vient, les CAP locales vont à nouveau être convoquées pour préparer les tableaux d'avancement aux grades d'ACAP 1ère classe et 2ème classe, pour préparer aussi la liste d'aptitude au grade d'ACA.

Du côté de la notation, le mois de juin va arriver très vite, et c'est avant le 13 que devront se réunir les commissions d'appel.

D'ici là, une date et un délai à retenir :

— le 21 avril 2003, date limite de communication de la notation,

— 30 jours, à compter de la réception de la notation, pour demander la révision de celle-ci.

Un petit rappel avant ces échéances : les représentants élus en CAP locale siègent dans des conditions très difficiles ; n'en faites surtout pas des boucs-émissaires si vous vous estimez injustement traités par votre direction !

■ Le plan «qualifs» 2003 : aussi maigre que tardif !

Lors du CTPM du 7 octobre, les ministres n'avaient pas eu peur des mots, ils avaient évoqué des retours sur investissement pour les agents et précisé que des mesures «significatives» seraient annoncées avant Noël.

On y croyait presque à un véritable plan de qualifications !...

Après deux réunions exploratoires courant décembre, les Fêtes sont arrivées, mais Bercy n'a rien annoncé du tout et ce n'est que fin février que les fameuses mesures sont apparues, ... pour créer aussitôt une immense déception.

Pour la DGI, on relève par exemple :

— 1254 promotions en échelle 5 en 2002 et 1226 au titre de 2003,

— 672 promotions en B 1ère classe en 2002 et le même chiffre pour 2003,

— 223 transformations d'emplois de C en B l'an dernier et 275 au titre de 2003.

On ne va toujours pas vers la linéarité des carrières et pas davantage vers un repyramidage des emplois permettant d'espérer de forts contingents de promotion interne.

■ Pôle de compétence «recouvrement forcé» : un protocole «mains libres» pour les directeurs

La Direction Générale nous a transmis son projet de protocole relatif à la mise en place de pôles de compétence «recouvrement forcé».

Deux modules sont proposés pour une expérimentation dans un à deux départements de chaque interrégion :

• Le module A permettra de transférer le dossier d'un reliquataire au pôle de compétence lorsque les mesures de poursuite à la portée du service local auront échoué, ou seront trop complexes, ou 5 ou 6 mois après la mise en demeure.

• Le module B consacrera un transfert automatique du dossier au pôle de compétence au bout de un à deux mois après la mise en demeure, avec des possibilités d'assouplissement.

En complément, un seuil en termes de montant de RAR, variable en fonction des directions, s'appliquera quel que soit le module, afin d'une part d'ajuster la charge du pôle en fonction des moyens disponibles, afin d'autre part de ne pas lui confier des dossiers à trop faible enjeu financier.

Par ailleurs, il pourrait y avoir un ou plusieurs pôles dans un même département en fonction du tissu fiscal.

Pour le SNUI, ce protocole est à géométrie très variable, mais malgré son apparente légèreté il peut s'avérer dévastateur pour les recettes. Il suffira par exemple au directeur de ne pas remplacer les départs en retraite des agents chargés des RAR et d'affecter les agents arrivant dans la DSF directement au pôle du chef-lieu pour concentrer en quelques années l'ensemble du recouvrement forcé dans un «atelier de poursuites».

En attendant, le directeur aura les mains libres pour gérer les flux de créances en fonction des flux d'agents.

■ Intranet : des sanctions, mais pas de droits

En un rien de temps, le SNUI a eu connaissance d'un grand nombre de situations difficiles pour des agents ayant utilisé «abusivement» la messagerie Intranet.

Il y a, évidemment, des sujets que l'on ne peut concilier avec une saine déontologie, nous voulons bien en convenir.

Dans un premier temps toutefois, le syndicat a réclamé une information très claire de tous les utilisateurs potentiels d'Intranet, l'administration ne pouvant se mettre brusquement à réprimer le moindre écart sans que les limites du bon usage aient été, auparavant, clairement fixées, et après avoir «laissé faire» pendant des mois.

Nous demandons qu'un socle de droits nouveaux soit défini pour les agents, socle faisant le pendant aux obligations devant être précisées. S'il est clair que l'accès à des sites contraires à la loi ou portant atteinte à l'honneur professionnel doit être prohibé, il est clair, aussi, que la notion d'usage «raisonnable» à titre privé demeure trop floue et nous ne voulons pas que chaque chef de service puisse en donner «sa» définition.

Notre message, à destination de nos adhérents, tiendra donc en deux mots : prudence et vigilance.

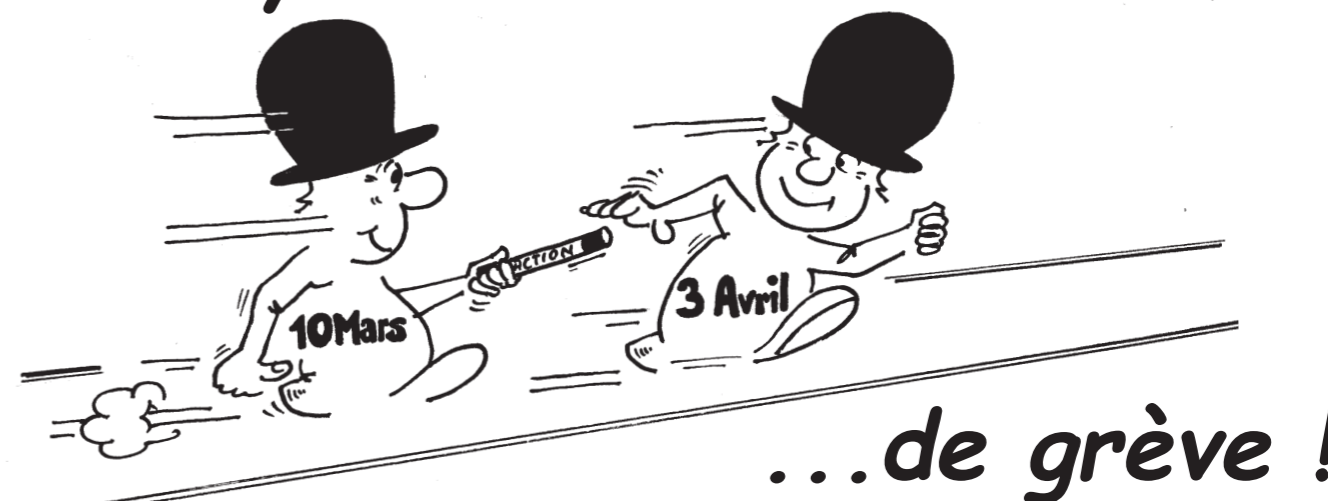
Prudence dans l'utilisation de ce qui est avant tout un outil professionnel (raisonner comme avec le téléphone). Vigilance en dénonçant les interdits manifestement abusifs décrétés au niveau local.

L'UNITÉ

SNUI

L'HEBDOMADAIRE DU SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

«Bercy en mouvement»...



Avec un score «officiel» de 42,38 %, le mouvement de grève du 10 mars est à placer parmi les actions réussies, et pour trois raisons au moins.

• Il n'était pas facile, d'abord, en un rien de temps, de faire partager nos analyses sur l'industrialisation de la DGI, sur la dégradation des conditions de travail dans tous les services, sur la gestion toujours plus arbitraire de la «ressource humaine».

Et d'ailleurs, nous devons poursuivre notre travail d'explication en profondeur.

• Il n'était pas facile, non plus, de développer une mobilisation éclair et homogène partant d'une réforme de structures (CDI/CDIF) et portant sur l'organisation de la DGI, alors que de semblables opérations s'empilent les unes sur les autres depuis 3 ans.

Une sorte de fatalisme était en train de s'installer, l'espoir d'inverser la tendance renaît.

• Il n'était pas facile, enfin, de lancer une grève «professionnelle» à un moment où les questions des retraites et du pouvoir d'achat des fonctionnaires préoccupaient tout le monde, sans parler bien entendu du poids du contexte international et de la menace de guerre.

Les syndicats de la DGI ont demandé au directeur général de prendre en compte le mécontentement exprimé, mais il faut bien entendu donner un prolongement à cette grève, ce que certains ont d'ailleurs déjà fait le 18 mars en rejoignant d'autres secteurs du service public dans l'action (transport, éducation,...).

Ce sera toutefois le jeudi 3 avril que nous pourrons le mieux poursuivre notre combat.

Ce jour-là, la plupart des confédérations appellent à poursuivre «l'action retraites» et les fédérations de fonctionnaires CGT, FO, FSU, UNSA, CGC et CFTC appellent à la grève. L'US-G10 Solidaires se joint au mouvement et nous publions en page 4 l'essentiel de l'analyse intersyndicale.

Nous pourrons donc d'un même élan, reprendre notre défense des retraites, réclamer notre dû en matière salariale et prolonger notre 10 mars à la DGI. Nous resterons dans la même logique en entreprenant tout cela : nous combattrons la politique libérale de désengagement de l'Etat et d'amaigrissement des budgets, le tout au bénéfice de la France «d'en haut».

RETOUR SUR LE 10 MARS

En publiant fin janvier son dossier CDI/CDIF, la Centrale s'attendait certainement à créer un solide mouvement de protestation dans l'univers cadastral, à affronter aussi, en répercussion, une légère onde de choc dans les centres des Impôts, mais le tout devait être estimé «maîtrisable» en peu de temps, de par l'isolement rapide des CDIF.

C'était oublier un peu trop vite CDI/recette et tout le programme de réformes annoncé le 7 octobre dernier, depuis les pôles de compétence jusqu'à la réorganisation de certaines chaînes de travail.

C'était ignorer que les syndicats et les agents feraient immédiatement le lien entre tout ça et mesureraient tous les dangers à venir :

- préparation de larges programmes de réduction des effectifs,
- amorce d'une véritable industrialisation des tâches de gestion ordinaire de l'impôt,
- dégradation des conditions de travail et désintégration des quelques garanties de gestion existant encore.

Il n'a donc pas été possible de rêver longtemps, du côté de Bercy : le 6 février n'a pas été une petite flambée de colère inévitable mais sans lendemain, il y a bien eu amorce d'un conflit.

Après le succès de la grève du 10 mars, le SNUI se félicite de ses analyses globales diffusées par tract dès la fin janvier, analyses relayées sans relâche sur le terrain et dans tous les services. Le résultat c'est que désormais l'orientation productiviste des projets de réforme est clairement dénoncée et que personne ne croit plus, ni aux promesses concernant le maintien de tous les sites, ni aux beaux discours sur le service à l'usager.

Oui, l'épreuve de force est engagée !

Et il s'agit par l'action de faire changer l'objectif des réorganisations, de ne pas attendre Copernic et la déclaration pré-remplie pour qu'en deux ou trois budgets tout vole en éclats autour de nous : les emplois, les valeurs et le travail qualifié.

A signaler : quelques sections SNUI ont effectué un pointage rigoureux des grévistes le 10 mars et elles sont convaincues que les chiffres «officiels» résultent de quelques «omissions» plus ou moins volumineuses. Quand on vous disait que le concept d'indicateur «social» n'était pas très fiable ! ...

La 2ème copie CDI/CDIF

Après le 6 février où de nombreux CDIF avaient baissé leur rideau, la DGI a voulu rectifier le tir et essayer d'éteindre l'incendie.

Elle a alors fait semblant d'ignorer le discours du SNUI et son analyse globale sur l'industrialisation de toute l'administration, elle n'a donc entrepris qu'une légère correction du projet CDI/CDIF.

En se penchant sur le second document rédigé dans l'urgence, on découvre un changement sur le nombre et le rythme des expériences (vingt sites au maximum au lieu de 30, bilan tiré en 2005 et non en 2004) et, sur le fond, un module de plus à tester, pour les particuliers, qui consisterait à installer un secteur foncier au sein du CDI (au lieu de dissoudre les tâches foncières dans le secteur d'assiette).

A part ça, on trouve aussi dans la 2ème copie une réaffirmation du principe du volontariat, un suivi particulier pour les inspecteurs cadastraux et la promesse d'un bilan sur les missions foncières d'ici la fin de l'année 2003.

Pour le SNUI, le correctif apporté ne change rien au fond.

La Direction Générale réaffirme l'ancrage des missions topographiques à la DGI et elle joint à son projet une situation d'activité, mais cela ne constitue pas une assurance. Quand aux principes de fusion contenus dans les modules A et B, ils ne sont, bien entendu, pas abandonnés et la machine infernale destinée à casser des emplois et à installer des ateliers de production dans les services d'assiette est intégralement maintenue.



POUR SUIVRE L'ACTION ? EVIDEMMENT

■ Toute la Fonction Publique en colère : grève le 3 avril

Nous reproduisons ci-dessous l'essentiel du texte d'appel à l'action des fédérations de fonctionnaires CGT-FO-UNSA-FSU-CFTC et CGC, en précisant d'ores et déjà que l'USG10 «Solidaires» a décidé de s'inscrire dans le mouvement.

«Les organisations syndicales de la Fonction Publique constatent que les rencontres bilatérales avec le ministre de la Fonction Publique n'ont permis de lever aucune des craintes exprimées dans leur communiqué du 10 mars ; elles les ont même renforcées.

Le Ministre de la Fonction Publique, en recevant les syndicats lors de rencontres bilatérales, a confirmé la volonté de faire reculer de manière considérable les droits en matière de retraite, visant en fait une baisse très importante du taux de remplacement et du niveau des pensions.

Le gouvernement cible notamment la durée des cotisations, la mise en place d'une décote (pour annuités manquantes). Il remet en cause le salaire de référence (les 6 derniers mois), l'indexation des retraites (sur la situation des actifs), les avantages familiaux, la règle des 15 ans (effets sur le minimum de pension, ...), le classement en service actif.

Il y ajoute encore la création d'une caisse pour les agents de l'Etat, l'augmentation des cotisations, la création d'un régime complémentaire ...

Dans le même temps, le Ministre s'est opposé à toute ouverture immédiate de négociations salariales, renvoyant l'éventualité de celles-ci ... en septembre, et ce alors que le pouvoir d'achat des personnels s'est fortement détérioré.

Il en a rajouté ces derniers jours, en annonçant un inacceptable troc entre salaires et emplois ; confirmant ainsi de nouvelles et importantes réductions de l'emploi public.

Avec de telles orientations, c'est le service public, déjà affaibli, qui serait appelé à reculer en termes de champs d'intervention, de proximité, de capacité à assurer l'égalité de droits sur tout le territoire.»

Cette analyse est suffisamment claire et il était logique que la plupart des fédérations syndicales marquent leur mécontentement à trois mois des échéances sur la question des retraites, tandis que le pouvoir d'achat ne cesse de se dégrader.

C'est donc un appel sans ambiguïté à la grève pour le 3 avril qui ponctuait le texte intersyndical.

■ Tout est dans tout ...

Comme le souligne déjà notre éditorial, combattre la mécanique à supprimer des emplois à la DGI et combattre la machine à bloquer les salaires des fonctionnaires, c'est du même tonneau !

... Et bien sûr, il n'est pas question de lâcher prise sur le front des retraites où, là aussi, le gouvernement cherche à désengager le budget de l'Etat.

Finalement, comme le 26 novembre 2002, c'est une chaîne de revendications liées les unes aux autres qui sera défendue le 3 avril et il faut, en plus, avoir en perspective d'autres dates d'ici le début de l'été :

- très vite d'abord, dès la première quinzaine d'avril, un CTPC sera convoqué à la DGI, il traitera de l'accomplissement des missions.
- Courant mai, ensuite, se tiendra un CTP Ministériel au cours duquel M. Mer annoncera de nouvelles décisions (issue du débat sur le «cœur de missions», réorganisation de certaines chaînes de traitement, ...).
- On entrera, enfin, en juin, dans la phase très concrète d'élaboration des textes sur les retraites.

Saurons nous être présents en toutes ces occasions ? ...

Saurons-nous aussi, en continu, maintenir la pression par une série d'initiatives très décentralisées ? ...

A nous de montrer toutes les capacités de notre syndicalisme combatif.

Pour quelques départements, le 18 mars a marqué une étape de plus dans l'action et, à cette occasion, on a trouvé côte à côte des enseignants, des cheminots, des agents des Impôts, tous mobilisés pour sauver une certaine idée du service public.

Dans la plupart des directions, cependant, un temps de réflexion s'est avéré indispensable pour assurer le succès d'un nouveau temps fort, d'autant qu'était apparue, dès le début mars, la perspective d'une grande journée de protestation de tous les fonctionnaires «balladés» par le gouvernement sur deux dossiers très lourds :

- les retraites,
- les salaires.